|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | DG GROW D1 |
| Numéro de poste Sysper: | 350045 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Henning Ehrenstein; [henning.ehrenstein@ec.europa.eu](mailto:henning.ehrenstein@ec.europa.eu)  3 trimestre 2024  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: 26-02-2024 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

Nous sommes l'Unité "Compétences, services, professions" de la DG GROW, responsable pour le développement des politiques européennes dans le domaine du marché unique des services. Notre but est de créer des conditions favorables pour que les entreprises puissent fournir des services dans d'autres États Membres, et de s'assurer que les citoyens cherchant à travailler dans un autre État Membre dans une profession réglementée puissent avoir leurs qualifications professionnelles reconnues. Alors que nous nous dirigeons vers une économie verte et digitale, nous soutenons les entreprises dans la reconversion et perfectionnement professionnels de leur travailleurs afin de pouvoir soulever les défis de ces transitions. Notre mission est au cœur du projet européen du marché unique - créer de nouvelles opportunités pour les compagnies et les citoyens européens.

**Présentation du poste (nous proposons)**

L'équipe professions est chargée de développer les politiques de reconnaissance des qualifications professionnelles à travers les États Membres de l'Union Européenne, permettant aux citoyens de travailler dans d'autres parts de l'Union et aux entreprises de combler leurs déficits de compétences. Le travail de l'équipe a un impact réel sur les citoyens, rendant leur droit légal à travailler dans d'autres parts de l'Union une réalité concrète. En outre, il contribue à combler les déficits de compétences dans l'économie en améliorant la mobilité de professionnels qualifiés. Notre dynamique équipe professions compte à présent 5 juristes. En tant que membre de l'équipe, le candidat retenu contribuera au développement et implémentation des politiques et législation dans les domaines de la réglementation des professions et de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles.

L'équipe services est chargée du développement et l'implémentation de l'agenda des politiques de la Commission pour l'approfondissement du marché unique pour les services et de la contribution des services à la compétitivité et la résilience de l'économie de l'UE et ses transitions verte et digitale. Notre équipe service se compose à présent de deux juristes et un économiste. En tant que membre de l'équipe, le candidat retenu contribuera au développement et implémentation des politiques et éventuellement de législation dans le domaine des services.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Une expérience professionnelle préalable dans le domaine des politiques du marché unique et de la réglementation dans l'administration d'un Etat Membre est souhaitée, en particulier liée au marché unique des services et la réglementation des professions et la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles. Une bonne compréhension du milieu politique dans lequel les politiques liées aux services sont poursuivies, de même qu'une compréhension des marchés des services et leur fonctionnement sont des avantages. Une expérience du travail avec les institutions européennes et de leurs processus est un plus. Un anglais oral et ecrit courant est une condition nécessaire.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)